



## AVIS DE COURSE

# 24ème Jeux Européens du Sport d'Entreprise

### Centre de Voile de Bordeaux-Lac

Boulevard Jacques Chaban Delmas – 33520 BRUGES

14 au 18 juin 2023

Lac de Bordeaux

5 A

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Préambule* La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - les règlements fédéraux

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra. Un interprète sera sur place en cas de nécessité

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 20h le lundi 12 juin à l'adresse suivante <http://voilebordeauxlac.fr/>

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information est situé sur les vitres du club, côté lac

3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à la classe 420, bateaux prêtés par le Centre de Voile.

Un tirage au sort des bateaux aura lieu chaque jour et par rotation des courses.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a. La licence FFSE pour chaque concurrent et une autorisation parentale pour les mineurs.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFSE, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, une autorisation parentale

### 5 DROITS A PAYER : aucun au club

### 6 PUBLICITE

[DP] L'autorité organisatrice fournira des dossards que le barreur sera tenu de porter pour chaque course comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

Ces dossards seront distribués le matin du jeudi avant la 1<sup>ère</sup> course et devront être rendus le samedi après la dernière course. Ils serviront d'identification des coureurs pendant les courses

### 7 SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES

Les courses pourront être disputées en flotte partagée et par poules en fonction du nombre d'inscrits.

### 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription au club :

Date	De	À	lieu
Mercredi 14 juin	14h	17h	Centre de Voile de Bordeaux Lac

8.2 **Contrôle de l'équipement:**

Les bateaux seront tirés au sort et attribués à chaque équipe par un numéro inscrit sur la voile et la coque

8.3 **Jours de course :**

Date	Briefing et répartition des bateaux	1 <sup>er</sup> signal d'avertissement pour courses à suivre
Judi 15 juin	10h30	11h à 18h
Vendredi 16 juin	10h30	11h à 18h
Samedi 17 juin	9h30	10h à 15h

8.4 **Nombre de courses :**

Il pourra être couru plusieurs courses par jour en fonction des conditions météo et de la répartition des poules.

Le changement de bateau se fera toutes les 2 ou 3 courses en fonction des conditions météo et sera annoncé chaque matin

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h

### 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux navigueront avec foc et grand'voile. Il n'y aura ni spi, ni trapèze.

Aucun aménagement des bateaux ne pourra être réalisé.

Si un problème de matériel se présente, il faudra avertir de suite le comité de course ou le club afin que la réparation puisse avoir lieu.

- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**  
Le Centre de voile pourra prêter gilet de sauvetage et devra être porté sur l'eau pendant toute la durée du championnat.
- 11 LIEU**  
**11.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.  
**11.2** L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de course.
- 12 LES PARCOURS**  
Les parcours à effectuer seront de type construit.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**  
**14.1** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.  
**14.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.  
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** sans objet
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
[NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 PLACE A TERRE**  
[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**  
**18.1** **Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.  
**18.2** **Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**  
Les prix seront distribués par l'ECSG

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Centre de Voile : <http://voilebordeauxlac.fr/>

Ou le site de l'ESCG : <https://ecsgbordeaux2023.fr/>

Accès au Centre de Voile par le Bus n° 15 (juste devant)  
ou le Tram ligne C + 10 minutes de marche

### ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

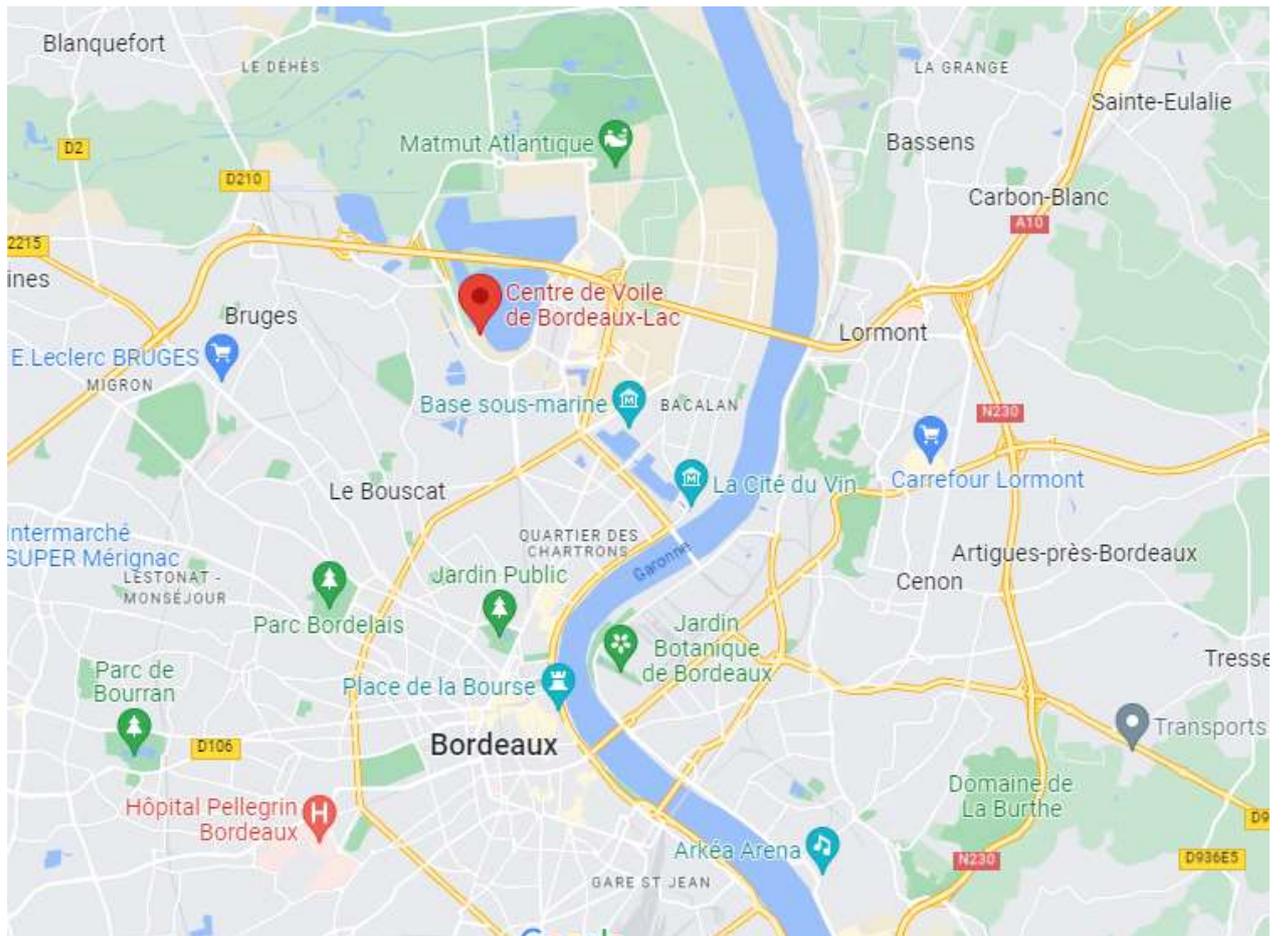
(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

**ANNEXE 1 : plan du site**



**ANNEXE 2 : Zone de course**

